

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



## **LABELLISATION « GÉNÉRATION 2024 » DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif  
pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes

Vendredi 22 juin 2018

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive  
Provence-Alpes-Côte d'Azur (CREPS PACA)

**DOSSIER DE PRESSE**

### **CONTACT PRESSE**

Damien Michel, Responsable du bureau de la communication  
04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55  
damien.michel@ac-aix-marseille.fr

## SOMMAIRE

<b>LE LABEL GÉNÉRATION 2024.....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPES DIRECTEURS DE LA LABELLISATION .....</b>	<b>5</b>
<b>MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR .....</b>	<b>6</b>
<b>LES 37 ECOLES ET ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE LABELLISÉS .....</b>	<b>8</b>

# LE LABEL GÉNÉRATION 2024

**Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », a été validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017. Sa première mesure indique de « créer un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires ».**

**A cette fin, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports ont lancé, pour la rentrée 2018, un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.**

## OBJECTIFS

**Le label Génération 2024 vise quatre objectifs :**

### **1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire**

En complémentarité des enseignements scolaires, de nombreuses associations sportives ont développé une expertise et un savoir-faire dans différents domaines tels l'éducation à la citoyenneté, à la santé, au vivre ensemble. L'initiation et la découverte de l'activité physique, le goût de la pratique sportive, l'envie de progresser sont autant de fondamentaux partagés avec les associations sportives dans les territoires.

La continuité de prise de responsabilités et d'engagement associatif des jeunes doit être valorisée (sportif, officiel, coach, dirigeant, reporter) pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle future.

De nombreux projets structurants ont d'ores et déjà été entrepris pour favoriser les passerelles entre le sport à l'école et le sport en club notamment dans les sports de nature, qu'il convient de renforcer et pérenniser par des partenariats locaux.

## **2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques**

L'année scolaire 2018-2019 sera rythmée par au moins trois temps forts :

- la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre,
- la semaine olympique et paralympique en janvier,
- la journée olympique du 23 juin.

## **3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau**

Le modèle français du sport de haut niveau prend en compte les valeurs essentielles de respect de l'individu, respect de l'intégrité physique et morale, respect de l'éthique, la formation et le devenir professionnel des sportifs de haut niveau. Cette démarche volontariste se concrétise dans le concept de double projet de la sportive et du sportif de haut niveau qui est bâti sur deux axes d'intervention complémentaires et indissociables :

- la recherche de l'excellence sportive,
- la réussite éducative et professionnelle.

Dans ce cadre, des aménagements (organisation de la scolarité, places d'internat, etc.) et un accompagnement individualisé des élèves concernés sont indispensables. La présence de sportifs de haut niveau au sein de l'école/établissement (élèves/étudiants/personnels de l'éducation nationale) nécessite une individualisation de leur parcours mais réclame d'eux un engagement exemplaire au regard de ces aménagements. De même, l'accueil de sportifs de haut niveau dans l'école/l'établissement ou le parrainage de l'école/établissement par un sportif de haut niveau peut être vecteur d'échanges entre tous les élèves sur les valeurs de l'Olympisme, du Paralympisme et les enjeux éducatifs de société (handicap, santé, discrimination, environnement, etc.).

## **4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements**

Les besoins en équipements sportifs nécessaires à l'ensemble des pratiques sportives recourent ceux de l'enseignement, de l'association sportive scolaire mais aussi des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs, d'entraînement ou de compétition. Les équipements sportifs implantés au sein des établissements scolaires doivent pouvoir être accessibles tout à la fois aux scolaires pendant le temps scolaire, mais aussi aux autres pratiquants, voire aux entreprises dans les temps où ils ne sont pas mobilisés par les besoins scolaires (soir, week-end, vacances). Les équipements de l'organisation des JOP 2024 pourront être mobilisés lors d'événements promotionnels pour la jeunesse.

# PRINCIPES DIRECTEURS DE LA LABELLISATION

Cette labellisation a comme premier principe de **favoriser le volontariat des écoles et des établissements**. En effet, l'adhésion des équipes éducatives, des familles, des élèves et des collectivités territoriales est essentielle pour atteindre les objectifs et établir les passerelles entre les écoles/établissements scolaires et les clubs sportifs locaux.

Le label « Génération 2024 » s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, la labellisation a également comme principe **de favoriser l'autonomie des établissements/écoles, l'accès à de nouvelles méthodes de partenariat pédagogique et d'encourager une adaptation pertinente aux spécificités locales**. En effet, pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 », l'école, le collège ou le lycée volontaire répondant aux critères, doit pouvoir bénéficier d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif local et éventuellement les entreprises.

**Les effets d'un label ne peuvent être évalués que sur plusieurs années.** Les écoles et établissements volontaires s'engagent dès lors à mener la mise en place du cahier des charges ([voir annexe](#)) sur une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2018.

**Dès le second semestre de l'année scolaire 2017-2018, au niveau national, une centaine d'écoles et d'établissements préfigurateurs ont été labellisés.**

**A chaque rentrée scolaire, des écoles et établissements sélectionnés au niveau académique recevront à leur tour cette labellisation.**

# MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER DANS LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**La labellisation Génération 2024 est organisée au niveau de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (académies d'Aix-Marseille et de Nice).**

Un **comité de pilotage**, placé sous l'autorité du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale a été mis en place pour sélectionner les écoles et établissements et suivre la labellisation. Il est constitué de représentants de :

- la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur (académies d'Aix-Marseille et de Nice)
- la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA)
- la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
- du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- du Comité Régional Olympique et Sportif Provence-Alpes-Côte d'Azur (CROS PACA)
- l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)
- l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL)
- l'Union sportive de l'enseignement primaire (USEP)
- la Fédération française du sport universitaire, directions régionales d'Aix-Marseille et de Nice

**Par ailleurs, deux référents ont été désignés par le recteur de la région académique pour mettre en œuvre et suivre la labellisation :**

- Lionel AMATE, Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive dans l'académie d'Aix-Marseille,
- Bernard DUTARD, Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive dans l'académie de Nice et référent régional pour la scolarisation des sportifs de haut niveau.

## CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS

La sélection des écoles et établissements de l'académie souhaitant recevoir la labellisation est opérée par le comité de pilotage territorial en fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au [cahier des charges](#).

Une attention est apportée à la diversité des profils des écoles et établissements retenus (dans et hors les réseaux d'éducation prioritaire, milieu rural ou urbain...) en commençant par ceux déjà engagés dans une démarche d'ouverture sportive.

**Par ailleurs, le comité de pilotage régional a décidé une déclinaison du label : or, argent et bronze.**

Ces déclinaisons ont été attribués en fonction des actions et dispositifs déjà en œuvre dans les écoles et établissements retenus.

37 écoles et établissements ont été labellisés.

## SUIVI ET ÉVALUATION À PLUSIEURS NIVEAUX

Ce dispositif sera suivi au niveau national, mais piloté au niveau de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur par le recteur de région et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Ainsi, le comité de pilotage de la région académique accompagnera et évaluera les actions concourant aux objectifs du Label au sein des écoles et établissements sélectionnés.

Ses remontées d'évaluations des académies ou régions académiques seront suivies au niveau national.

# LES 37 ECOLES ET ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE LABELLISÉS

48 écoles et établissements des académies d'Aix-Marseille et de Nice ont candidatés.

**Suite à l'étude des candidatures, 37 écoles et établissements scolaires ont été labellisés pour la rentrée scolaire 2018 par le comité de pilotage réuni le 12 juin 2018 à Saint-Raphaël.**

## Label Or (8)

- Lycée Costebelle, Hyères
- Lycée Antoine de Saint Exupéry, Saint-Raphael
- Collège Arc de Meyran, Aix-en-Provence
- Collège et Lycée sous contrat Don Bosco, Nice
- Lycée Emile Zola, Aix-en-Provence
- Collège Fersen, Antibes
- Lycée Marseilleveyre, Marseille
- Collège Marseilleveyre, Marseille

## Label Argent (9)

- Lycée d'Altitude, Briançon
- Cité scolaire André Honorat, Barcelonnette
- Lycée agricole François Pétrarque, Avignon
- Collège Gyptis, Marseille
- Collège l'Estaque, Marseille
- Collège Léonard de Vinci, Montauroux
- Collège l'Esterel, Saint Raphaël
- Ecole Jean Jaurès, Brignoles
- Réseau écoles Manosque, Manosque



## Label Bronze (20)

- Lycée Paul Langevin, Martigues
- Lycée Audiberti, Antibes
- Lycée agricole viticole, Orange
- Lycée agricole Valabre, Gardanne
- Cité scolaire Honoré Daumier, Marseille
- Collège Jean Giono, Orange
- Collège Alphonse Karr, Saint-Raphaël
- Collège les Garcins, Briançon
- Collège Jean Jaurès, La Ciotat
- Collège César, Roquefort-les-Pins
- Collège Jacques Prévert, Marseille
- Collège Jean Claude Izzo, Marseille
- Collège Emilie de Mirabeau, Marignane
- Collège Les Ecrins, Embrun
- Collège Saint Exupéry, Bédarrides
- Collège Joseph Roumanille, Avignon
- Collège privé sous contrat La Chesneraie, Puyricard
- Collège privé sous contrat Saint Michel, Avignon
- Ecole Centre, Allauch
- Ecole Mazargues Vaccaro, Marseille



# ANNEXE CAHIER DES CHARGES DU LABEL GÉNÉRATION 2024

Item	Exigences	Commentaires
Développement de projets structurants avec les clubs sportifs locaux	Organiser un événement commun (portes ouvertes sportives de l'école/EPLE, tournois, exhibitions ou autre animation)	Par exemple, sur la journée JNSS en début d'année scolaire ou sur une fête de fin d'année.
	Réaliser une information de l'offre sportive territoriale des clubs	Par exemple, sur la journée JNSS en début d'année scolaire, ou valoriser handiguide des sports pour les jeunes en situation de handicap.
	Signer une convention entre l'école/EPLE et des clubs (AS/club, section sportive/club...)	Créer une association USEP. Officialiser un partenariat et renforcer les mutualisations (équipement, matériel, encadrement) et co-construction d'animation. Monter des partenariats avec les IME.
	Organiser un voyage scolaire à thème sur un événement sportif	Faire découvrir un événement aux élèves en lien avec leur pratique, L'inscrire dans un projet transdisciplinaire.
Participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques	Organiser une action interne à l'école/EPLE	Mobiliser l'équipe EPS, voire d'autres disciplines (histoire, français...) y inclure les jeunes en situation de handicap.
	Organiser une action concertée entre à l'école/EPLE et les clubs locaux/CDOS	Faire vivre les partenariats. Utiliser les ressources pédagogiques disponibles (CANOPE, CNOSF, le kit "valeurs de l'olympisme" de Play International, etc.).
	Faire intervenir un sportif de haut niveau (notamment les sportifs paralympiques) sur cette thématique dans l'école /EPL	Organiser un événement moteur pour créer une dynamique à l'intérieur de l'école/EPLE. Médiatiser de l'opération.
	Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique	L'inscrire dans les EPI et/ou TPE et y inclure les jeunes en situation de handicap.

Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau (dont jeunes en situation de handicap) code de l'éducation, article L.331-6, L.332-4; code du sport L.211-5, L.221-9	Aménagement ponctuel de la scolarité pour permettre la participation des élèves aux différentes compétitions fédérales	Répondre aux attentes des élèves sportifs et à celles de leurs parents compte tenu des contraintes compétitives (compétition de fin de semaine, besoin de déplacement, de récupération)
	Mise en place de classes à horaires aménagés sport ou "CHAS" dans l'EPLÉ	Libérer du temps libre dans l'emploi du temps pour pratiquer plus de sport (élèves de bon niveau régional non listés)
	Accompagnement des sportifs listés (horaires aménagés, suivi pédagogique individualisé, places d'internat dédiées) avec conventionnement CREPS/fédérations	Optimiser l'accompagnement des sportifs listés dans les structures labellisées du plan de performance fédéral ou PPF (horaires aménagés, suivi pédagogique individualisé, places d'internat dédiés)
	Mise en place des enseignements à distance pour les sportifs de haut niveau, et développement de ces modalités d'enseignement dans le cadre du réseau du "Grand INSEP"	Faciliter la mobilisation de cette forme d'enseignement répondant aux problématiques d'emploi du temps des sportifs. Mise en place d'un tutorat et d'un suivi personnalisé des sportifs de haut niveau.
Mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales code de l'éducation les articles : L. 212-15, L. 213-2-2 , L. 214-6-2 intégrant l'agenda d'accessibilité programmé AdAp	Délibération favorable du CA de l'EPLÉ sur l'ouverture	Inscription au CA de l'EPLÉ avant la fin d'année scolaire pour préparer programme de rentrée
	Signature d'une convention entre l'établissement, l'association utilisatrice (club ou entreprise) et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture en semaine.	Définir les modalités, le montant de la location et les mesures de compensation d'usage prises avec la collectivité (entretien et gardiennage). Faciliter la mise en place d'école ouverte en lien avec les clubs sportifs.
	Signature d'une convention entre l'établissement, l'association utilisatrice (club ou entreprise) et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture pendant les week-ends et les vacances scolaires.	
	Réflexion menée sur l'entretien et sur le gardiennage, et/ou sur un projet de travaux d'ouverture indépendante de cet équipement sportif.	Sécuriser les flux dans l'EPLÉ en rendant l'équipement sportif accessible de l'extérieur. Vérifier l'accessibilité des installations pour les handicapés.

# POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE